

Quatorzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(22 octobre – 5 novembre 2012)

Ukraine

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le mercredi 24 octobre 2012 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie la délégation ukrainienne pour la présentation de son rapport national.

1/ La France prend bonne note des dispositions prises par l'Ukraine pour répondre de manière efficace aux allégations de torture et de mauvais traitement. Cependant, elle note que les dispositifs actuels ne paraissent pas suffisants.

La France recommande à l'Ukraine de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre intégrale du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et, en particulier, de mettre en place un mécanisme national de prévention indépendant.

2/ La France note avec inquiétude une augmentation des violences contre des personnes en raison de leur orientation sexuelle. Elle est très préoccupée par les tentatives récurrentes du Parlement ukrainien d'adopter une législation visant à punir toute "promotion" de l'homosexualité.

La France recommande à l'Ukraine de respecter ses engagements internationaux en matière de droits fondamentaux relatifs à la non-discrimination, de prévenir l'adoption d'une loi visant à interdire la liberté d'expression concernant l'homosexualité et de sensibiliser la société civile à la lutte contre toutes les formes de discrimination, y compris celles fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

3/ Dans son rapport, l'Ukraine indique que certaines dispositions du Statut de Rome instituant la cour pénale internationale entrent en contradiction avec la Constitution ukrainienne.

La France recommande à l'Ukraine de prendre les dispositions nécessaires à une ratification rapide du Statut de Rome ainsi qu'à l'adoption d'une législation mettant en œuvre ce Statut.

4/ La France s'inquiète des pressions de toute nature, notamment administratives, visant les médias indépendants et les journalistes.

La France recommande à l'Ukraine d'assurer une meilleure protection des journalistes et de lutter contre les abus et les violences dont ils font l'objet.

Je vous remercie./.